

Document destiné aux candidats potentiels VAE

Démarche VAE « Responsable des achats » à CDAF Formation

La VAE à CDAF Formation consiste à mesurer les compétences acquises et celles restant éventuellement à acquérir dans le cadre de l'obtention du TITRE :

- « Responsable des achats » : Titre certifié niveau II (CNCP Commission Nationale de Certification Professionnelle, JO du 3 mars 2007)

Grandes lignes de la démarche

Elle se déroule en 3 phases :

- Phase d'information
- Phase de faisabilité
- Phase d'accompagnement et de validation

PHASE 1 d'Information cf. site CDAF Formation

Entretien téléphonique et/ou rencontre dans les locaux de CDAF Formation.

Une personne est à votre disposition dans chaque centre.

- Conditions d'accès à cette VAE ;

Avoir une expérience dans la fonction Achat et/ou dans une fonction connexe. (Logistique, Approvisionnement...)

- Actions à engager successivement et/ou simultanément :

- Recherche de financement et élaboration du dossier « pédagogique » VAE .La finalisation de ces 2 actions donnent accès à la journée d'évaluation des compétences.
- Evaluation suivie d'un entretien avec le jury VAE et de l'établissement de préconisations de formation.

Sur le plan administratif :

Envoi par CDAF Formation : Stéphanie Pasquier (01 43 94 70 41)

- d'un devis
- de la liste des documents à fournir CV/Carte identité /diplômes...
- des informations sur les dates de session VAE.

PHASE 2 Faisabilité

Sur le plan pédagogique :

L'entretien, la rencontre, le CV permettent de s'assurer de vos aptitudes et de votre motivation à entreprendre et suivre une VAE :

- envoi d'un courrier de recevabilité
- aide à la constitution du dossier de financement

A) Recherche de Financement :

- Financement Entreprise
- Financement Personnel
- Financement Organismes de financement
- Multi financement.

a) *Dans le cas d'un financement personnel ou/et en totalité par votre entreprise sans appel à d'autres financements*

- la phase d'accompagnement est déclenchée à réception du devis signé. Parallèlement, une convention entre les parties est établie.

b) *Dans le cas d'un financement par votre entreprise faisant appel au financement par un organisme collecteurs OPCA*

- la prestation d'accompagnement ne peut démarrer qu'après acception de financement par l'organisme payeur.

c) *Dans le cas d'un financement par un organisme de financement : Fongécif*

- la prestation d'accompagnement ne peut démarrer qu'après acception de financement par l'organisme payeur.

Vous devez obtenir l'autorisation d'absence de la part de votre employeur

Vous devez respecter la procédure de l'organisme et les dates de dépôt de votre dossier : minimum 45 jours avant le début de l'accompagnement ou de la validation.

d) *Dans le cas d'un financement par Pôle emploi*

Vous rapprocher du centre pôle emploi de votre secteur pour retirer le dossier et vous faire préciser la procédure.

PHASE 3 Accompagnement et validation

Vous avez le choix entre :

- bénéficier de l'accompagnement et de la validation
- bénéficier uniquement de l'action de validation.

Dans les 2 cas

Un numéro de dossier et la trame du dossier vous sont communiqués

Dossier « pédagogique » que vous devez élaborer et qui correspond à votre expérience, vos réalisations et à leur valorisation.

Accompagnement

Vous bénéficiez de la prestation d'accompagnement, et êtes en contact permanent avec CDAF Formation par téléphone avec Annie Rey au 01 43 94 70 43 ou par RV.

Analyse et étude du dossier, remarques, échanges, conseils, vous présenterez à la commission de validation un dossier complet et vous serez préparé à la journée d'évaluation

Validation :

Vous êtes convié à une journée d'évaluation à CDAF Formation à Val de Fontenay par groupe de 5 personnes.

Accueil et explication sur le déroulement de la journée

- mise en situation : résultats formalisés dans rapport individuel d'évaluation
- entretien avec le jury
- délibération du jury
- restitution orale des résultats par le jury
- préconisations d'un parcours de formation

Vous recevrez le Rapport Individuel d'Evaluation détaillé et le devis des préconisations.

Vous serez orienté vers le centre CDAF Formation le plus proche de votre lieu de résidence.

Le centre CDAF Formation, en possession des préconisations vous adressera le ou les planning(s) vous permettant de bâtir votre programme.

Attention :

Si suite à la VAE, aucun module ne vous est préconisé, vous avez **obligatoirement** à effectuer :

- Le cas pratique écrit durée 5H
- la rédaction et soutenance du mémoire de fin d'études

Parallèlement, vous devez fournir à CDAF Formation, un justificatif de niveau d'anglais TOIEC 605.

Restant à votre disposition